



Service du pharmacien cantonal  
Rue Adrien-Lachenal 8  
1207 Genève

**Circulaire aux pharmacies  
du canton de Genève**

---

N/réf. : MF/fr

Genève, le 19 octobre 2015

**Concerne : Makatussin sirop**

Madame, Monsieur, Chers Confrères,

Depuis plusieurs mois un grand nombre de fausses ordonnances à l'en-tête de médecins genevois ou exerçant dans d'autres cantons sont présentées dans les officines genevoises. Elles sont souvent présentées par des adolescents ou de très jeunes adultes.

Vous être nombreux à nous faire parvenir ces faux, nous vous remercions de votre vigilance et vous exhortons à continuer de refuser toute dispensation non réellement justifiée.

Nous avons appris dernièrement qu'une personne adulte se présente dans des pharmacies avec des ordonnances tantôt vraies, tantôt fausses prescrivant plusieurs emballages de Makatussin (jusqu'à 10 flacons).

Cette personne indique être dépendante au Makatussin sirop et essayer de faire un sevrage. Nous attirons votre attention sur le fait que si un sevrage à la codéine devrait être entrepris, l'utilisation du sirop de Makatussin comme produit de substitution ne serait en aucun cas adéquat.

Pour le surplus, comme vous le savez, tout traitement de substitution doit être annoncé au médecin cantonal.

Nous ne pouvons que vous demander à nouveau d'être extrêmement prudent lors de la remise de ce sirop et proposer systématiquement d'autres antitussifs sans codéine, quand cela s'avère possible.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, chers Confrères, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Martine Follonier  
Pharmacienne cantonale adjointe